

(19)



(11)

EP 1 783 057 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

09.05.2007 Bulletin 2007/19

(51) Int Cl.:

B65D 5/28 (2006.01)

B65D 5/42 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06291680.4**

(22) Date de dépôt: **27.10.2006**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL BA HR MK YU

• **Ferrari, Hubert**

75012 Paris (FR)

• **Neumann, Franz**

40625 Düsseldorf (DE)

• **Sauvegrain, Aurélien**

51100 Reims (FR)

(30) Priorité: **07.11.2005 FR 0511285**

(71) Demandeur: **Smurfit Kappa France SAS**

94160 Saint-Mande (FR)

(74) Mandataire: **Doressamy, Clarisse et al**

Cabinet Jolly

54 rue de Clichy

F-75009 Paris (FR)

(72) Inventeurs:

• **Dixneuf, Claude**

33600 Pessac (FR)

(54) **Emballage en matériau semi-rigide, comportant un volet, pour le conditionnement et l'exposition en vente d'articles**

(57) L'invention concerne un emballage (1) en matériau semi-rigide, à fond (16) quadrilatère et quatre parois latérales (2, 3, 5) dont une paroi avant (2), au moins une paroi latérale (3, 5) contiguë à la paroi avant (2) comportant un volet (12, 13, 14, 15), dont une partie (12, 14)

est articulée sur la paroi latérale associée (3, 5) selon (Y'Y), rabattue vers l'intérieur de l'emballage (1) à 180° autour de l'axe (Y'Y) et appliquée sur la paroi latérale associée (3, 5), et une autre partie du volet (13, 15) est pliée selon (X'X) et rabattue sur la paroi avant (2).

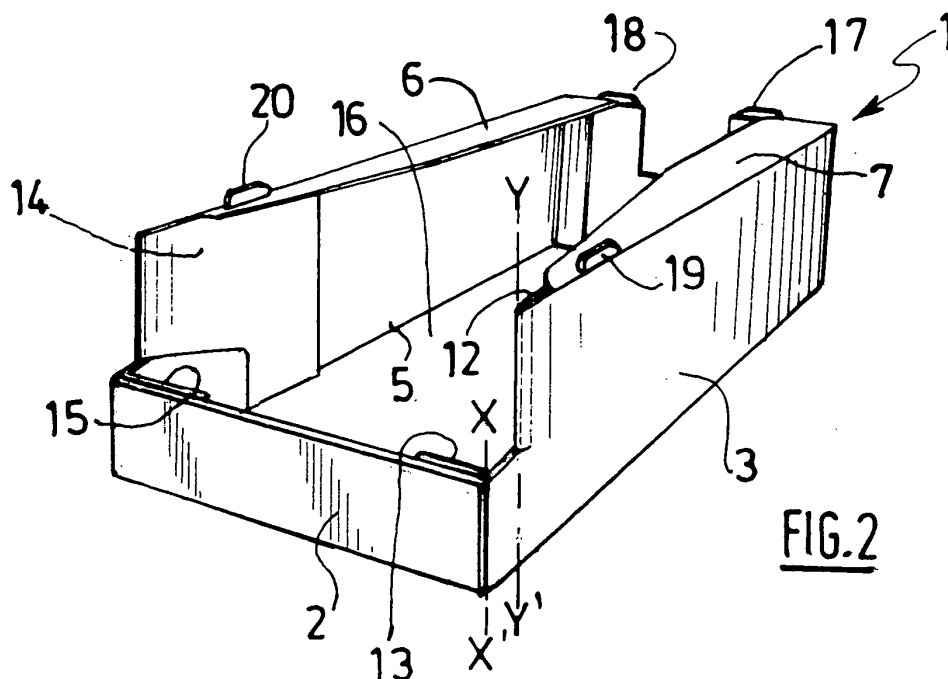


FIG. 2

EP 1 783 057 A1

Description

[0001] La présente invention concerne un emballage en matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé ou matière similaire, pour le conditionnement et l'exposition en vente d'articles divers.

[0002] Elle a plus particulièrement pour objet un tel emballage, qui, lorsqu'il est utilisé comme présentoir, permet une visibilité et un accès facile aux articles divers qu'il peut conditionner, tout en offrant une résistance suffisante au gerbage.

[0003] Les emballages utilisées dans la grande distribution, en particulier pour des ventes promotionnelles, sont de plus en plus employés comme présentoirs, empilés par gerbage, pour exposer en vente les articles qu'ils contiennent par une ouverture, généralement de petite taille pour garder une solidité à l'emballage, ladite ouverture étant généralement ménagée dans au moins l'une de leurs parois latérales, généralement la paroi avant. Lorsque les premiers articles conditionnés sont sortis de l'emballage, il est difficile pour l'utilisateur, de voir les articles conditionnés qui sont encore présents du côté de l'arrière de l'emballage et de les prélever hors de l'emballage. En effet, la présence des autres emballages et le manque de visibilité dû à la petite taille de l'ouverture de la paroi avant sont des facteurs limitants l'accès au reste des articles conditionnés encore présents dans l'emballage. Mais la possibilité d'aménager une ouverture plus grande dans la paroi avant est contrecarrée par le souci de disposer d'un emballage résistant au gerbage. D'autre part, si l'emballage est penché vers l'avant par une légère inclinaison, le souci est de permettre aux articles conditionnés de glisser vers la paroi avant de façon à être visibles, mais sans pour autant risquer leur chute en dehors de l'emballage.

[0004] C'est pour remédier à ces difficultés que la Demanderesse a été amenée à concevoir un emballage qui, en cours d'utilisation comme présentoir, peut être légèrement incliné vers l'avant, facilitant ainsi l'accès aux articles divers qu'il conditionne mais sans laisser glisser les articles conditionnés en dehors de l'emballage, tout en offrant une résistance suffisante au gerbage.

[0005] A cet effet, l'invention a pour objet un emballage en matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé, destiné à comprendre des objets, les objets étant destinés être transportés et mis en vente dans cet emballage, ledit emballage comprenant un fond quadrilatère sur lequel peuvent reposer les objets, et ledit emballage comportant quatre parois latérales dont une paroi avant, c'est-à-dire destinée à être tournée vers des acheteurs potentiels, ladite paroi avant comportant une ouverture et lesdites parois latérales étant sensiblement perpendiculaires au fond, chaque paroi latérale étant contiguë à deux autres parois latérales, au moins une paroi latérale contiguë à la paroi avant comportant un volet, une partie de ce volet étant articulée sur la paroi latérale associée par une ligne de pliage d'axe (Y'Y), ladite partie de volet étant rabattue vers l'intérieur de l'emballage à 180°

autour de l'axe (Y'Y) et au moins partiellement appliquée sur la paroi latérale associée, et une autre partie du volet étant pliée selon une ligne de pliage d'axe (X'X) et rabattue sur la paroi avant, les axes (X'X) et (Y'Y) pouvant faire entre eux un angle de 0 à 60°.

[0006] Selon l'invention, le fond est de préférence sensiblement rectangulaire.

[0007] Selon l'invention, la paroi avant forme généralement avec la paroi latérale associée un angle de préférence égal à environ 90°, selon l'axe (X'X). Mais tout autre angle est aussi possible selon l'invention, de type ouvert vers l'avant ou fermé vers l'arrière, par exemple un angle de 10 à 160°.

[0008] Selon l'invention, la paroi avant comporte généralement une ouverture de surface permettant de sortir les objets. Par exemple une telle ouverture de surface est égale à environ 50% de la surface maximale que pourrait occuper la paroi avant.

[0009] Selon l'invention, le volet est de préférence situé à une des extrémités de la paroi latérale associée.

[0010] L'emballage selon l'invention peut aussi comporter un couvercle, particulièrement utile pour le transport des objets dans l'emballage. Un tel couvercle est tel que connu de la technique.

[0011] De préférence, la partie du volet rabattue sur la paroi latérale associée et au moins partiellement appliquée sur la paroi latérale associée est fixée sur ladite paroi associée par au moins un moyen de verrouillage tel que collage, agrafage ou tenon.

[0012] Dans un des modes de réalisation préférés de l'invention, la partie du volet rabattue sur la paroi latérale associée comporte au moins un, de préférence un seul, pilier de renfort sensiblement d'axe (T'T), de préférence sensiblement perpendiculaire au fond, c'est-à-dire parallèle à l'axe (X'X).

[0013] Un tel pilier de renfort peut être contigu à l'axe (Y'Y), ou à quelque distance (par exemple de quelques centimètres) dudit axe.

[0014] Un tel pilier de renfort est de préférence de section sensiblement triangulaire ou carrée. Mais sa section peut prendre toute autre forme, voire varier suivant sa côte sur l'axe (T'T) dudit pilier.

[0015] Dans un premier mode de réalisation selon l'invention, les axes (X'X) et (Y'Y) sont parallèles et distincts, ou bien se croisent, le volet comportant deux parties qui sont séparées par une partie de la paroi latérale associée.

[0016] Dans un second mode de réalisation selon l'invention, les axes (X'X) et (Y'Y) sont confondus.

[0017] Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, la partie du volet rabattue sur la paroi latérale associée comporte au moins un tenon de gerbage, de préférence situé en sa partie supérieure, c'est-à-dire en un côté opposé de son côté situé au voisinage du fond. Bien sûr, le fond d'emballage comporte alors généralement au moins une découpe, de façon à pouvoir gerber des emballages semblables ainsi réalisés.

[0018] Dans un mode de réalisation particulier de l'in-

vention, la partie du volet rabattue sur la paroi latérale associée est elle-même repliée au moins une fois selon une ligne de pliage d'axe (Z'Z) formant ainsi au moins deux éléments articulés par ladite ligne de pliage. Ainsi, dans le cas de deux éléments, un premier de ces éléments est généralement appliqué à la paroi latérale associée, et un second de ces éléments est généralement appliqué au moins en partie audit premier élément, par exemple pris en sandwich entre la paroi latérale associée et le premier élément.

[0019] Dans un mode de réalisation particulièrement préféré de l'invention, le fond est sensiblement rectangulaire et les parois latérales sont telles que chaque paroi est sensiblement perpendiculaire aux deux parois latérales contiguës.

[0020] Dans un mode de réalisation préféré de l'invention, chacune des deux parois latérales contiguës à la paroi avant comporte au moins un volet tel que décrit ci-dessus selon l'invention, généralement du côté de la paroi avant.

[0021] L'invention concerne aussi un flan prédécoupé et refoulé, en matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé, pour la réalisation d'un emballage selon l'invention tel que décrit précédemment.

[0022] Les articles conditionnés dans l'emballage, notamment des articles prismatiques à section carrée ou rectangulaire ou des articles cylindriques à section circulaire, tenus debout sur le fond servant de base à l'emballage utilisé comme présentoir, ont une visibilité améliorée lorsque le fond est légèrement incliné vers l'avant, car au fur et à mesure que les articles sont retirés de l'emballage par l'ouverture de la paroi avant, les articles qui restent dans l'emballage, peuvent, grâce à l'inclinaison et sous l'effet de la gravité, glisser vers la paroi avant, sans pour autant tomber en dehors de l'emballage car leur mouvement vers la paroi avant est interrompu ou à tout le moins freiné par la présence de la partie de volet appliquée au moins en partie sur la paroi latérale associée. Ceci est particulièrement le cas lorsque les articles conditionnés dans l'emballage ont une de leurs dimensions qui correspond environ à la longueur de la paroi avant, tout en présentant une possibilité que chacun desdites articles soit souple aux extrémités de cette longueur de façon à ne pas être totalement arrêté dans son mouvement vers la paroi avant par ladite partie de volet.

[0023] L'invention va être décrite ci-après plus en détail, en référence aux figures annexées, qui présentent plusieurs formes de réalisation de l'invention. Sur ces figures :

La figure 1 est une vue en plan d'un flan de carton ondulé prédécoupé et refoulé dont est issu un premier emballage représenté sur la figure 2.

La figure 2 est une vue en perspective du premier emballage.

La figure 3 est une vue en perspective d'un deuxième emballage.

La figure 4 est une vue en perspective d'un troisième

emballage.

La figure 5 est une vue en perspective d'un lot d'emballages tels que représentés sur la figure 2, en position de présentoirs, partiellement remplis d'objets conditionnés.

[0024] Sur ces figures, les mêmes chiffres de référence désignent les mêmes organes.

[0025] La figure 1 est une vue en plan d'un flan 41 de carton ondulé prédécoupé et refoulé dont est issu un premier emballage 1 représenté sur la figure 2. L'emballage 1 comprend un fond 16 et quatre parois 2-5, de forme sensiblement rectangulaire, dont une paroi avant 2, une paroi arrière 4 et deux parois latérales 3 et 5. Chaque paroi 2,...,5 est perpendiculaire au fond auquel elle est articulée par un refoulement. Les quatre refoulements ainsi définis forment les bords du fond au sein du flan 41 d'origine (figure 1). Le fond 16 comporte quatre découpes 25, 26, 21 et 22 pour gerbage : les deux découpes 25 et 26, parallèles à la paroi arrière 4 lorsque l'emballage 1 est monté, et les deux découpes 21 et 22, parallèles aux parois latérales 3 et 5 lorsque l'emballage 1 est monté.

[0026] A l'extrémité de la paroi latérale 3 située du côté de la paroi arrière 4, et se trouve un volet rectangulaire ou rabat (8,9) en deux parties 8 et 9, articulé par un refoulement perpendiculaire au refoulement d'articulation entre ladite paroi 3 et le fond 16. La partie 8 est repliée perpendiculairement à la paroi 3, et la partie 9 est repliée en extrémité de la partie 8, selon un refoulement parallèle au refoulement précédent, et appliquée sur la partie 8. La partie 9 du volet (8,9) comporte un tenon de gerbage 17. Sur toute la longueur de la paroi latérale 3, se trouve un volet 7, de longueur sensible identique à celle de la paroi 3, s'élargissant progressivement de la paroi avant 2 vers la paroi arrière 4, jusqu'à atteindre une largeur qu'il conserve jusqu'à la paroi arrière 4, et articulé par un refoulement parallèle au refoulement d'articulation entre ladite paroi 3 et le fond 16. Le volet 7 est prolongé par un rabat 43, articulé au volet 7 par un refoulement perpendiculaire au refoulement précédent. Le rabat 43 est appliqué contre la partie 8 du volet (8,9) dans l'emballage 1. Les volets ou parties de volets 8, 9 et 43 sont rendus solidaires les uns des autres et/ou de la paroi arrière 4 par collage ou agrafage, par une bande adhésive ou par tout autre moyen connu dans la technique.

[0027] A l'extrémité de la paroi latérale 3 située du côté de la paroi arrière 4, se trouve un volet rectangulaire ou rabat (8,9) en deux parties 8 et 9, articulé par un refoulement perpendiculaire au refoulement d'articulation entre ladite paroi 3 et le fond 16. La partie 8 est destinée à être repliée perpendiculairement à la paroi 3, et la partie 9 est repliée en extrémité de la partie 8, selon un refoulement parallèle au refoulement précédent, et appliquée sur la partie 8. La partie 9 du volet (8,9) comporte un tenon de gerbage 17. Sur toute la longueur de la paroi latérale 3, se trouve un volet 7, de longueur sensible identique à celle de la paroi 3, s'élargissant progressivement de la paroi avant 2 vers la paroi arrière 4, jusqu'à atteindre une largeur qu'il con-

serve jusqu'à la paroi arrière 4, et articulé par un refoulement parallèle au refoulement d'articulation entre ladite paroi 3 et le fond 16. Le volet 7 comporte une découpe 23 située du côté de la paroi avant 2, et est prolongé par un rabat 43, articulé au volet 7 par un refoulement perpendiculaire au refoulement précédent auquel est adjointe une ligne de découpe 27. Le rabat 43 est appliqué contre la partie 8 du volet (8,9) dans l'emballage 1. Les volets ou parties de volets 8, 9 et 43 sont rendus solidaires les uns des autres et/ou de la paroi arrière 4 par collage ou agrafage, par une bande adhésive ou par tout autre moyen connu dans la technique. Ainsi, le rabat 43 et la partie 9 du volet (8,9) seront rabattus et appliqués sur la partie 8 du volet (8,9), lui-même rabattu et appliqué sur la paroi arrière 4. Le volet 7, une fois fixé dans l'emballage 1 (cf. figure 2), fait fonction d'entablement qui sert de soutien de gerbage pour l'emballage 1.

[0028] La paroi latérale 5 comporte, en symétrie (miroir) de la paroi latérale 3, les mêmes rabats, volets ou parties de volets que la paroi latérale 3. Ainsi sur la paroi latérale 5 s'articule un volet 6 qui aura fonction d'entablement sur l'emballage 1, le volet 6 comportant une découpe 24, une ligne de coupe 28 et un refoulement articulant un rabat 44. En extrémité, la paroi latérale 5 comporte un volet (10,11) en deux parties, 10 et 11, la partie 10 étant destinée à être rabattue et appliquée sur la partie 11 et comportant un tenon 18.

[0029] Conformément à l'invention, à l'extrémité de la paroi latérale 3 située du côté de la paroi avant 2, et articulé par un refoulement perpendiculaire au refoulement d'articulation entre ladite paroi 3 et le fond 16, se trouve un volet rectangulaire ou rabat (12, 13) en deux parties, la partie 12 étant rabattue vers l'intérieur à 180° et appliquée sur la paroi latérale associée 3, et la partie 13 étant rabattue en extrémité de la paroi 3, selon un refoulement parallèle au refoulement précédent, et appliquée sur la paroi avant 2. La partie 12 du volet (12,13) comporte un tenon de gerbage 19, destiné à être inséré dans la découpe 23 du volet 7. De préférence selon l'invention, cette partie 12 est sensiblement de hauteur égale à la hauteur entre la partie inférieure ou fond 16 et la partie supérieure (6,7) de l'emballage 1, de façon à conférer à l'emballage 1 une résistance au gerbage améliorée.

[0030] Conformément à l'invention, la paroi latérale 5 comporte, en symétrie (miroir) de la paroi latérale 3, les mêmes parties de volets que la paroi latérale 3. Ainsi sur la paroi latérale 5 s'articule un volet (14,15) en deux parties 14 et 15, la partie 14 étant rabattue vers l'intérieur à 180° et appliquée sur la paroi latérale associée 5, et la partie 15 étant rabattue en extrémité de la paroi 5, selon un refoulement parallèle au refoulement précédent, et appliquée sur la paroi avant 2. La partie 14 du volet (14,15) comporte un tenon de gerbage 20, destiné à être inséré dans la découpe 24 du volet 6.

[0031] Lorsque l'emballage 1 est monté, comme on le voit sur la figure 2, les fixations ont été réalisées comme indiqué précédemment. Un axe (X'X) marque l'angle droit entre le rabat 13, partie du volet (12,13), et la paroi

latérale 3. Un axe (Y'Y) marque la ligne de pliage du rabat 12, partie du volet (12, 13), sur la paroi latérale 3. Les axes (X'X) et (Y'Y) sont parallèles et distincts.

[0032] La figure 3 est une vue en perspective d'un deuxième emballage, 43, autre mode de réalisation de l'emballage selon l'invention. L'emballage 43 comprend un fond 49 et quatre parois latérales 2, 29, 47 et 33 dont une paroi avant 2 et une paroi arrière 33. Dans le cas représenté sur la figure 3, les axes (X'X) et (Y'Y) sont distincts et parallèles. Par rapport à l'emballage 1, le volet (12, 13) de l'emballage 1 est remplacé par un volet (120, 130), la partie 130 étant très semblable à la partie 13 et rabattue selon un axe (X'X), et le volet (14, 15) de l'emballage 1 est remplacé par un volet (131, 140). Dans le cas du mode de réalisation représenté sur la figure 3, la partie 120 du volet selon l'invention est elle-même composée de deux parties, 120a et 120b, la partie 120a étant repliée à 180° autour d'une ligne de pliage d'axe (Z'Z), parallèle à l'axe (Y'Y), sur la partie 120b. La partie 120b est ainsi appliquée et enserrée ou prise en sandwich entre la partie 120a et la paroi latérale 3. A la différence de l'emballage 1, la paroi arrière de l'emballage 43 est réalisée d'une paroi arrière simple 33 articulée à des rabats 39 et 40 qui se fixent respectivement sur les parois latérales 47 et 29. La paroi avant 2 est renforcée par deux rabats 130 et 131. Un deuxième volet (131, 140) est présent, en symétrie (miroir) du premier volet (120, 130).

[0033] La figure 4 est une vue en perspective d'un troisième emballage 30, autre mode de réalisation de l'emballage selon l'invention. Par rapport à l'emballage 43 de la figure 3, l'emballage 30 comporte un fond 31, une paroi arrière 33 associée à deux rabats 39 et 40, une paroi avant 34 et deux parois latérales 48 et 32. Un premier volet (38, 46) tel que décrit selon l'invention comporte une partie de volet 38, rabattue à 180° selon une ligne de pliage d'axe (X'X) sur une paroi latérale associée 32, et une partie de volet ou rabat 46, appliquée sur une paroi avant 34. Un deuxième volet (37, 45) tel que décrit selon l'invention comporte une partie de volet 38, rabattue à 180° selon une ligne de pliage d'axe (X'X) sur une paroi latérale associée 48, et une partie de volet ou rabat 45, appliquée sur la paroi avant 34. Dans le cas représenté sur la figure 4, les axes (X'X) et (Y'Y) sont confondus. Ces deux volets (38,46) et (37,45) comportent chacun un pilier de renfort, bien que ne soit représenté distinctement sur la figure 4 que le pilier de renfort (37b, 37c) de la partie de volet 37. Ainsi la partie de volet 37 comporte deux parties plates 37a et 37d, appliquées sur la paroi latérale associée 48, et un pilier de renfort (37b, 37c), de section triangulaire et d'axe (T'T) parallèle à l'axe (X'X), de parois 37b et 37c contiguës et appuyées par leurs bords sur la paroi 32.

[0034] La figure 5 est une vue en perspective d'un lot d'emballages 30 tels que représentés sur la figure 2, en position de présentoirs sur un carton de support 50 dont le dessus est légèrement incliné vers l'avant, l'avant correspondant au côté de positionnement des parois avants des emballages 30. Les emballages 30 sont partielle-

ment remplis d'objets conditionnés 36. En position d'utilisation comme présentoir des articles conditionnés 36 sur les lieux de vente, l'emballage 30 est incliné vers l'avant, les volets tels que décrits selon l'invention évitant que les objets 36 déplacés par des acheteurs éventuels soient expulsés vers l'avant.

[0035] Cette inclinaison vers l'avant confère en outre un aspect attrayant au présentoir ainsi réalisé, et un accès aux objets 36 qui glissent vers la paroi avant 2, au fur et à mesure de leur prélèvement, et une visibilité des objets 36 ainsi présentés, par l'ouverture de la paroi avant 2, améliorés.

Revendications

1. Emballage (1, 42, 30) en matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé, destiné à comprendre des objets (36), les objets (36) étant destinés être transportés et mis en vente dans cet emballage (1, 42, 30), ledit emballage (1, 42, 30) comprenant un fond (16, 49, 31) quadrilatère, de préférence sensiblement rectangulaire, sur lequel peuvent reposer les objets, et ledit emballage (1, 42, 30) comportant quatre parois latérales (2 - 5 ; 2, 29, 33, 47 ; 32-34, 48) dont une paroi avant (2, 34), c'est-à-dire destinée à être tournée vers des acheteurs potentiels, ladite paroi avant (2, 34) comportant une ouverture et lesdites parois latérales (2 - 5 ; 2, 29, 33, 47 ; 32-34, 48) étant sensiblement perpendiculaires au fond (16, 49, 31), chaque paroi latérale étant contiguë à deux autres parois latérales, au moins une paroi latérale (3, 5 ; 47, 29 ; 48, 32) contiguë à la paroi avant (2, 34) comportant un volet (12, 13, 14, 15 ; 120, 130 ; 37, 45 ; 38, 46), une partie de ce volet (12, 14 ; 120 ; 37, 38) étant articulée sur la paroi latérale associée (3, 5 ; 29 ; 48, 32) par une ligne de pliage d'axe (Y'Y), ladite partie de volet (12, 14 ; 120 ; 37, 38) étant rabattue vers l'intérieur de l'emballage (1, 42, 30) à 180° autour de l'axe (Y'Y) et au moins partiellement appliquée sur la paroi latérale associée (3, 5 ; 29 ; 48, 32), et une autre partie du volet (13, 15 ; 130 ; 45, 46) étant pliée selon une ligne de pliage d'axe (X'X) et rabattue sur la paroi avant (2, 34), les axes (X'X) et (Y'Y) pouvant faire entre eux un angle de 0 à 60°.
2. Emballage (1, 42, 30) selon la revendication précédente, tel que la partie du volet (12, 14 ; 120 ; 37, 38) rabattue sur la paroi latérale associée (3, 5 ; 29 ; 48, 32) et au moins partiellement appliquée sur la paroi latérale associée (3, 5 ; 29 ; 48, 32) est fixée sur ladite paroi associée (3, 5 ; 29 ; 48, 32) par au moins un moyen de verrouillage tel que collage, agrafage ou tenon.
3. Emballage (1, 42, 30) selon l'une des revendications précédentes, tel que la partie du volet (12, 14 ; 120 ; 37, 38) rabattue sur la paroi latérale associée (3, 5 ; 29 ; 48, 32) comporte au moins un pilier de renfort (37b, 37c) sensiblement d'axe (T'T), de préférence sensiblement perpendiculaire au fond (16, 49, 31).
4. Emballage (1, 42, 30) selon la revendication précédente, tel que le pilier de renfort (37b, 37c) est de section sensiblement triangulaire ou carrée.
5. Emballage (1, 42, 30) selon l'une des revendications précédentes, tel que les axes (X'X) et (Y'Y) sont parallèles et distincts, ou bien se croisent, le volet (12, 13, 14, 15 ; 120, 130) comportant deux parties qui sont séparées par une partie de la paroi latérale associée (3, 5 ; 29).
6. Emballage (1, 42, 30) selon l'une des revendications 1 à 4, tel que les axes (X'X) et (Y'Y) sont confondus.
7. Emballage (1, 42, 30) selon l'une des revendications précédentes, tel que la partie du volet (12, 14 ; 120 ; 37, 38) rabattue sur la paroi latérale associée (3, 5 ; 29 ; 48, 32) comporte au moins un tenon de gerbage.
8. Emballage (1, 42, 30) selon l'une des revendications précédentes, tel que la partie du volet (120) rabattue sur la paroi latérale associée (29) est elle-même repliée au moins une fois selon une ligne de pliage d'axe (Z'Z) formant ainsi au moins deux éléments (120a, 120b).
9. Emballage (1, 42, 30) selon l'une des revendications précédentes, tel que le fond est sensiblement rectangulaire et les parois latérales (2 - 5 ; 2, 29, 33, 47 ; 32-34, 48) sont telles que chaque paroi est sensiblement perpendiculaire aux deux parois latérales contiguës.
10. Emballage (1, 42, 30) selon l'une des revendications précédentes, tel que chacune des deux parois latérales (3, 5 ; 47, 29 ; 48, 32) contiguës à la paroi avant (2, 34) comporte un volet (12, 13, 14, 15 ; 120, 130 ; 37, 45 ; 38, 46) tel que décrit dans l'une desdites revendications précédentes.
11. Flan (41) prédécoupé et refoulé, en matériau semi-rigide tel que le carton ou le carton ondulé, pour la réalisation d'un emballage (1) selon l'une des revendications précédentes.

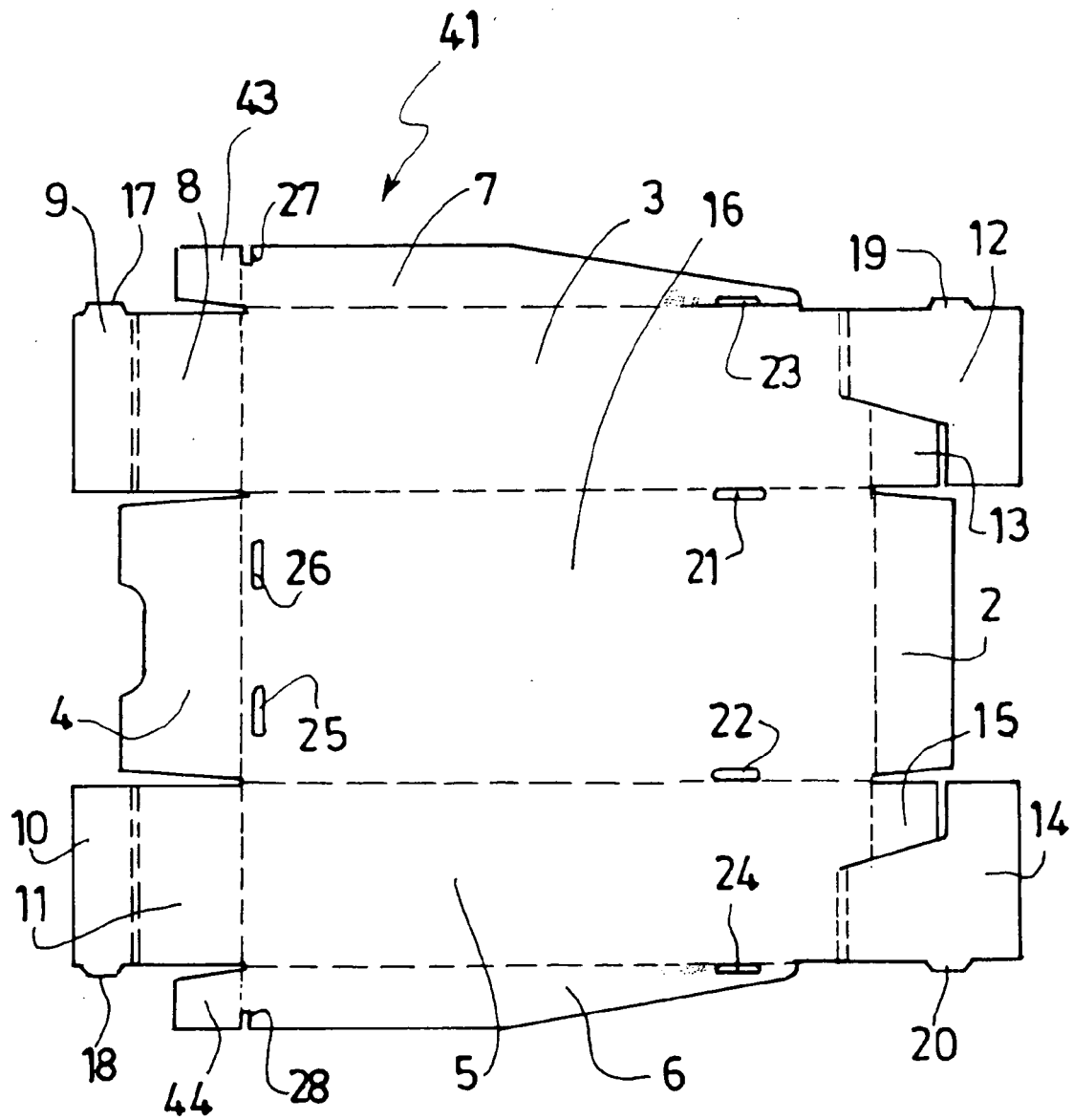


FIG.1

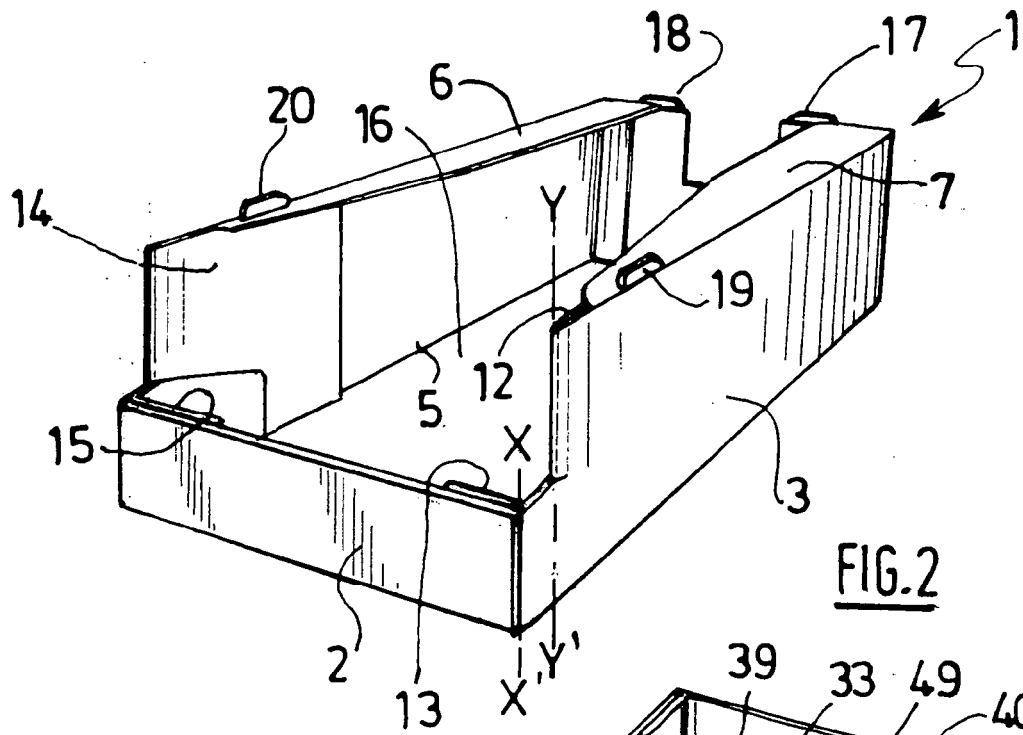


FIG. 2

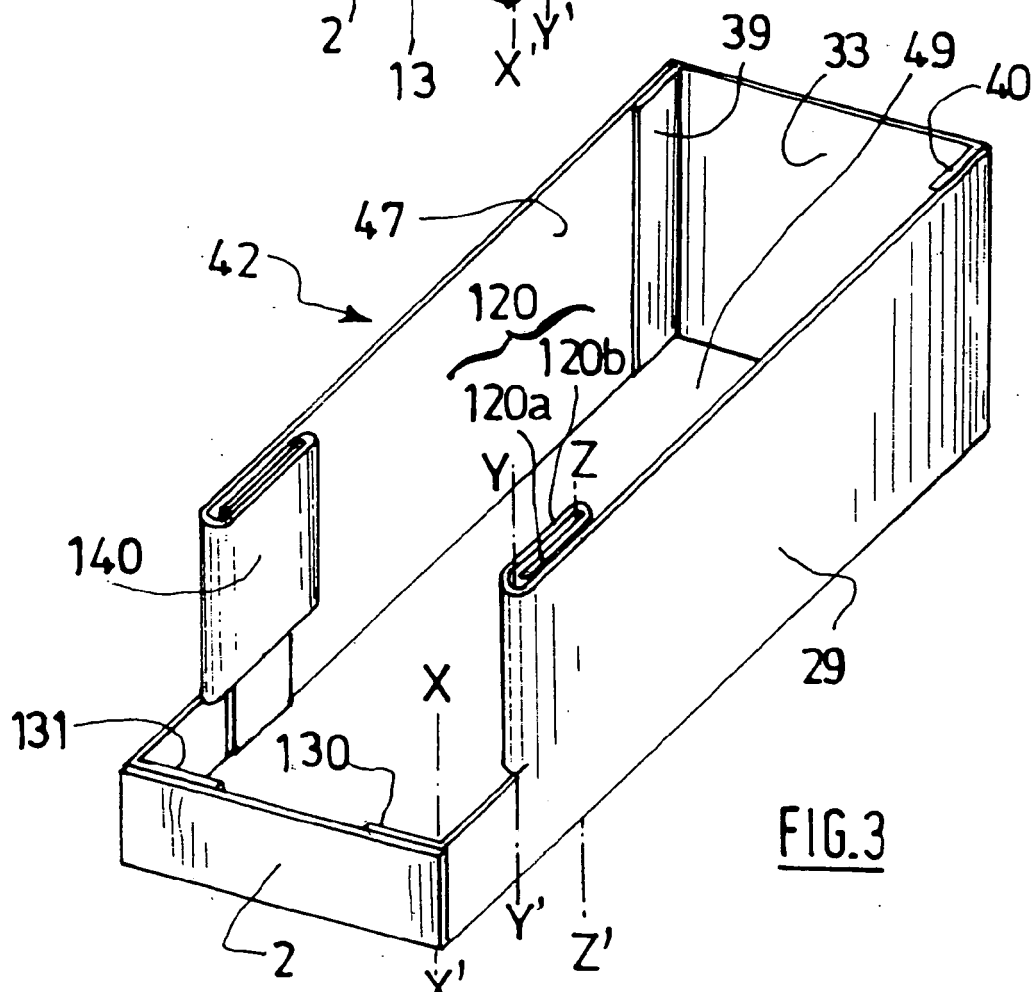
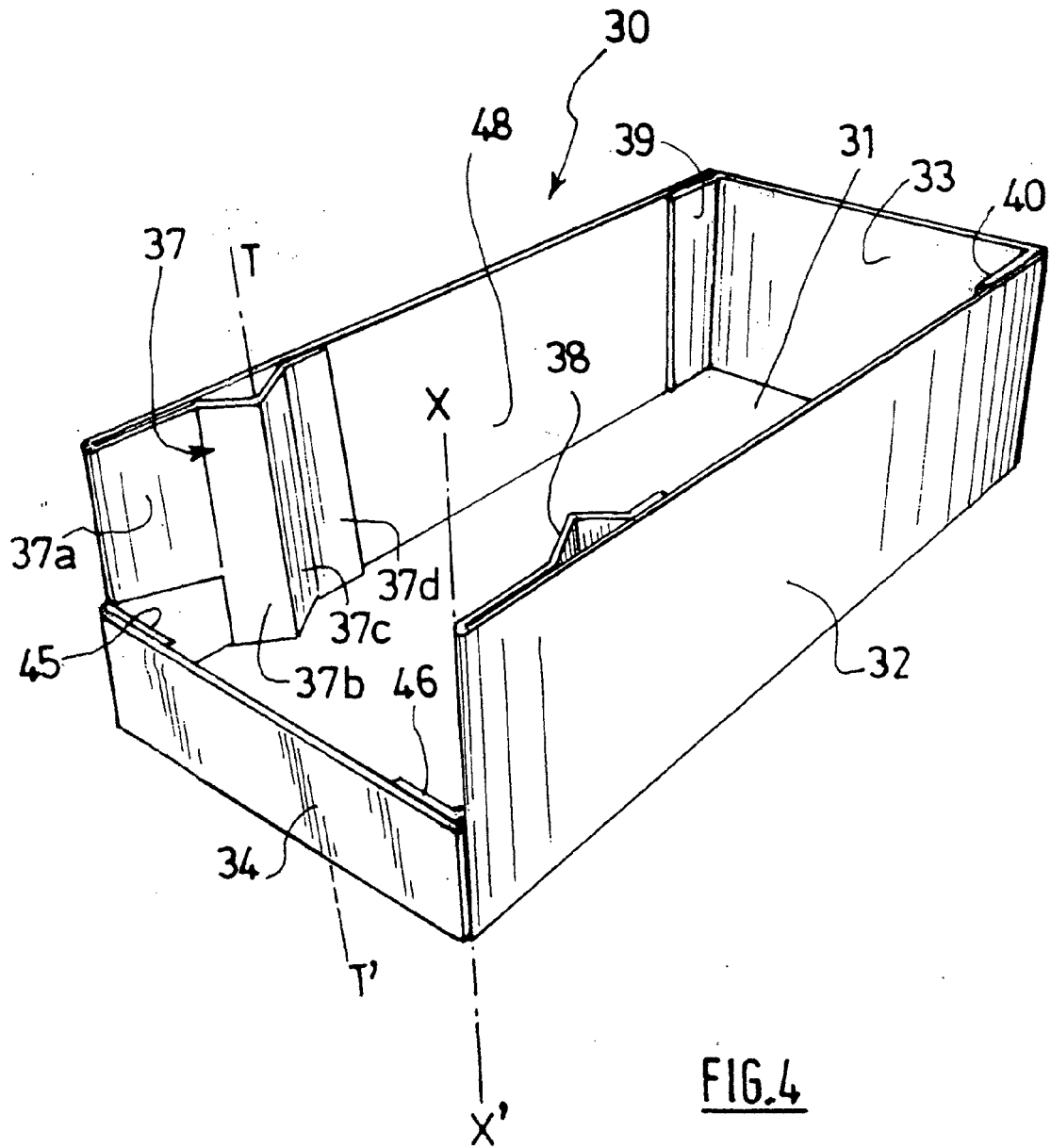
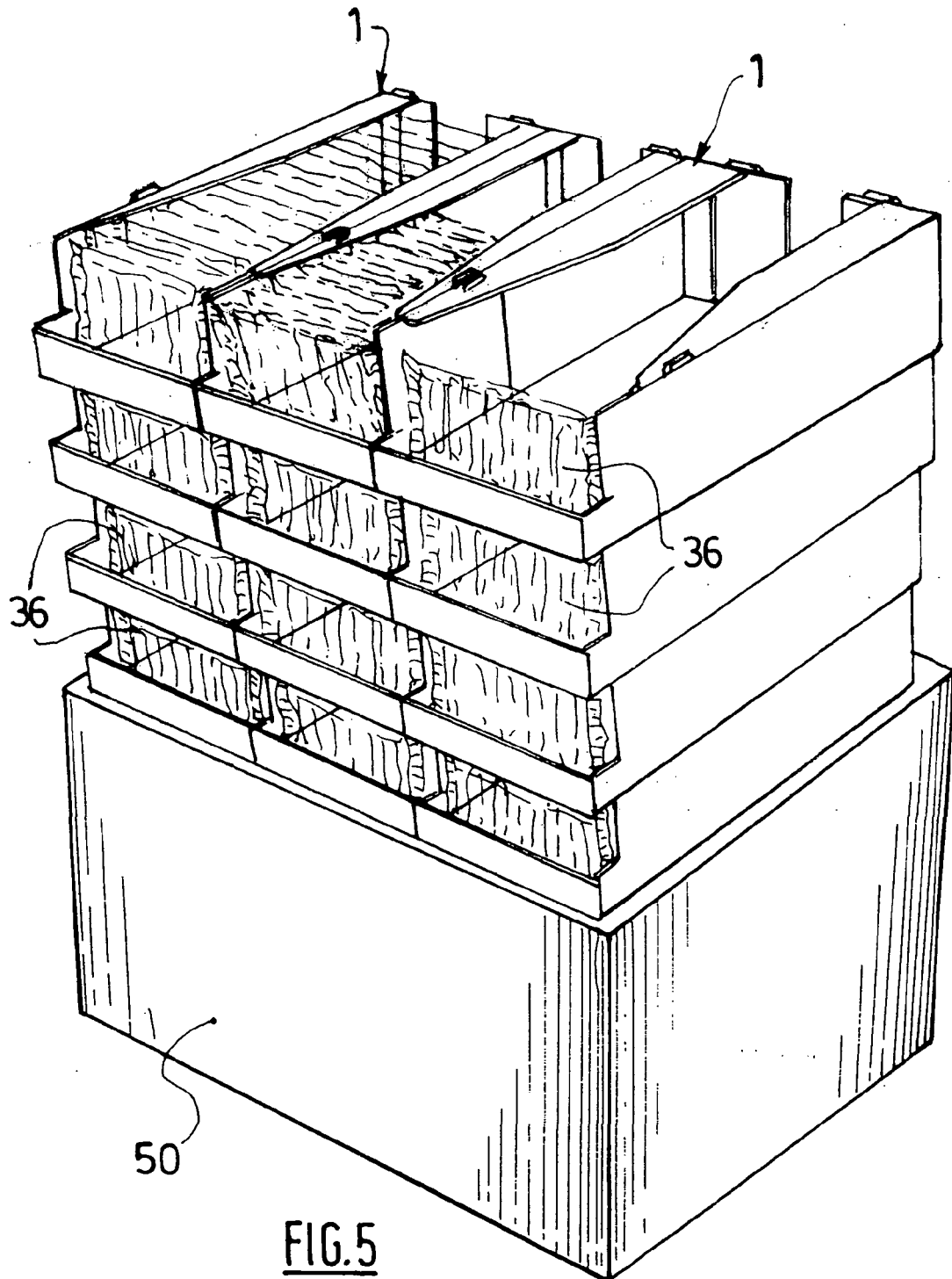


FIG.3







DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	DE 102 19 682 A1 (KAPPA HERZBERGER WELLPAPPE GMBH) 13 novembre 2003 (2003-11-13) * abrégé *	1	INV. B65D5/28 B65D5/42
A	----- US 2 801 740 A (FALLERT CLIFFORD D) 6 août 1957 (1957-08-06) * figures *	1,11	
A	----- US 4 129 247 A (MCCALL ET AL) 12 décembre 1978 (1978-12-12)		
A	----- US 2001/017315 A1 (BAROUDI BASSIM) 30 août 2001 (2001-08-30)		
A	----- US 4 319 710 A (OSBORNE ET AL) 16 mars 1982 (1982-03-16)		
A	----- EP 0 882 654 A (HENKEL KOMMANDITGESELLSCHAFT AUF AKTIEN) 9 décembre 1998 (1998-12-09) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 19 février 2007	Examineur SERRANO GALARRAGA, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

4

EPO FORM 1503 03-82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 29 1680

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-02-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 10219682	A1	13-11-2003	AUCUN	
US 2801740	A	06-08-1957	AUCUN	
US 4129247	A	12-12-1978	AUCUN	
US 2001017315	A1	30-08-2001	AUCUN	
US 4319710	A	16-03-1982	AUCUN	
EP 0882654	A	09-12-1998	DE 19724048 A1	10-12-1998

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82